

Formation à la conduite en sécurité «Chariots automoteurs de Manutention à Conducteur Porté» - R.489

Catégorie : 3 Débutant

(Code fiche : RS6869 / certificateur INRS (validité 30/10/29))

DURÉE :

2 jours de formation (14h) + 1 jour de test (7h), soit un total de 21h.

PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne étant amenée à conduire régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

PRÉ-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

MÉTHODES ET MOYENS :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R489. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

VALIDATION DES ACQUIS :

- Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.489 dans le cadre d'un CACES®.
- Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories de chariots utilisés.
- Le recyclage est d'1 journée de formation tous les 5 ans.

LIEU DE LA FORMATION :

Au sein des agences FOSEC

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF :

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PROGRAMME :

- Connaissances Générales
 - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
 - Dispositif CACES®
 - Rôle et responsabilités du conducteur
 - Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.
- Technologie des chariots de manutention à conducteur porté
 - Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification, Terminologie et caractéristiques générales de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
 - Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
 - Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
 - Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.
- Notion Elémentaire de physique - Stabilités des chariots
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation et vérifications des chariots de manutention à conducteur porté
 - Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,
 - Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège
 - Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol...
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

MISE EN APPLICATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres – Exemples :
 - Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
 - Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
 - Réaliser chargement / déchargement d'un véhicule
 - Effectuer stockage /déstockage d'un palettier
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - maintenance